

Partie 1 : Dissolution et liquidation des sociétés

Introduction

La dissolution d'une société est une opération unique qui n'intervient qu'à la fin de son existence. Elle correspond à la fin de ses activités et aboutit vers une liquidation sauf pour des cas de fusion. Référence juridique : Code de commerce (Art 718 bis 18 et suivant pour les SPA)

Chapitre 1. Synthèse des aspects juridiques de la dissolution.

1.1. Les causes de la dissolution.

On peut classer les causes de la dissolution des sociétés en deux catégories : des clauses communes à toutes les sociétés et des clauses particulières pour chaque type de sociétés.

1.1.1. Causes communes à toutes les sociétés.

La dissolution de la société est prononcée en en raison des dispositions statutaires ou bien par décision de justice ou bien même par la volonté des associés :

Par dispositions statutaires :

1. arrivée du terme du contrat,
2. fin de la réalisation de l'objet social,
3. extinction de l'objet social,
4. maintien d'un seul actionnaire/associé.

Par décisions judiciaires :

1. jugement de liquidation,
2. dépôt de bilan, procédure de redressement judiciaire,
3. autres motifs justifiés : un seul associé, fusion avec une autre société,

Par volonté des associés :

- décisions prises par les actionnaires / associés à la majorité qualifiée.

1.1.2. Causes particulières au contrat de société.

Pour les Sociétés par action et Sociétés A Responsabilité Limitée :

1. réduction du capital en dessous du minimum légal,
2. diminution du nombre des actionnaires / associés en dessous du minimum légal,
3. l'actif net de la société devient inférieur au quart du capital social du fait des pertes constatées pour les SPA et au 3/4 pour les SARL.

Pour les Sociétés en Nom Collectif :

1. décès d'un associé,
2. incapacité commerciale d'un associé,
3. révocation du gérant,

1.2. Opérations relatives à la dissolution.

Ces opérations sont en général accomplies à l'amiable par les actionnaires/ associés eux-mêmes ou par un liquidateur désigné par le tribunal.

1.2.1. Opérations de liquidation.

Ces opérations concernent la réalisation des affaires courantes et aussi :

- recouvrement des créances,
- paiement des dettes,
- réalisation de l'actif : cessions des immobilisations et des stocks,
- établissement d'un « compte de liquidation »,
- présentation d'un bilan de liquidation,
- écritures de liquidation dans les comptes de la société.

1.2.2. Opérations de partage.

Le partage du résultat de la réalisation de l'opération de liquidation est effectué entre les actionnaires ou les associés en fonction de leurs droits et de leurs engagements.

Le partage correspond à distribuer aux actionnaires / associés la disponibilité restante après la liquidation et le remboursement des capitaux propres ou éventuellement les dettes restantes.

- pour l'actif : disponibilités éventuelles,
- pour le passif : mise à la charge des associés des dettes restantes.

Chapitre 2. Traitement comptable de la liquidation/dissolution.

2.1. Opérations de liquidation.

Toutes les opérations de liquidations doivent être enregistrées dans les livres comptables de la société, les opérations suivantes doivent être effectuées :

- encaissements des créances, cessions d'immobilisations, des stocks, des titres, ...
- paiements des dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales, autres dettes, ...
- solde des comptes de gestion : annulation des charges et des produits,
- évaluation du résultat de liquidation : boni ou mali,
- bilan de liquidation.

Comptes spécifiques utilisables :

- 673 Charges exceptionnelles sur opérations de liquidation,
- 773 Produits exceptionnels sur opérations de liquidation,
- 123 résultat de liquidation,

2.2. Opérations de partage.

Deux situations peuvent être rencontrées :

- ✓ **Existence de capitaux propres à répartir entre les associés.**

Chaque associé a droit : au remboursement de son apport (valeur nominale des titres) ainsi que, soit une majoration en cas de **boni de liquidation**, ou une minoration en cas de **mali de liquidation**.

- ✓ **Existence de dettes impayées.**

Au moment de la dissolution, il peut exister des dettes impayées : fournisseurs, organismes sociaux, Etat, etc. La situation est différente selon le type de société :

- dans les SPA et les SARL les actionnaires et associés sont responsables à concurrence de leur apport, au-delà, les dettes sont soldées au détriment des créanciers,
- dans les SNC, les associés sont solidairement responsables et doivent donc payer les dettes sur leur patrimoine personnel.

Etude de cas de liquidation.

Enoncé et travail à faire.

Pour la liquidation d'une société, on vous communique les documents et annexes suivants :

- Annexe 1 : Bilan avant liquidation.
- Annexe 2 : Informations de la liquidation.

TRAVAIL A FAIRE : Au 31/12/200N, en utilisant les documents et annexes ci-dessus :

- 1°) Enregistrer les écritures nécessaires à la liquidation ;
- 2°) Enregistrer l'écriture de détermination du résultat de liquidation ;
- 3°) Présenter le bilan de liquidation ;
- 4°) Réaliser l'opération de partage entre les actionnaires.

Document 1. Bilan avant liquidation

ACTIF	Montant Brut	Amort./Dépréc	Montant Net	PASSIFS	Montants
Actif Immobilisé	1 030 000	620 000	410 000	Capitaux propres	650 000
Immobilisations incorporelles	30 000	20 000	10 000	Capital social	445 000
Immobilisations corporelles	1 000 000	600 000	400 000	Réserves légales	25 000
Actif circulant	930 000	130 000	800 000	Réserves statutaires	200 000
Stocks	300 000	30 000	270 000	Réserves facultatives	200 000
Créances	600 000	100 000	500 000	Report à nouveau créateur	
Disponibilités	30 000		30 000	N-1	-100 000
				Résultat exercice 200 N	-120 000
				Passifs Courants	560 000
				Emprunts et dettes assimilées	0
				Fournisseurs	400 000
				Autres dettes (Sécurité sociale)	160 000
TOTAL	1 960 000	750 000	1 210 000	TOTAL	1 210 000

Informations de la liquidation

- 1 Les immobilisations incorporelles correspondent à des immobilisations fictives (frais de recherche, développement)
- 2 Les immobilisations corporelles correspondent à des installations et matériels de production sont cédées pour un montant de 450 000 DA
- 3 Les stocks sont vendus pour un montant de 280 000 DA
- 4 Les clients douteux règlent leurs dettes pour 120 000 DA sur les 200 000 DA de créances provisionnées à 50%

- 5 Les autres clients paient 385 000 DA après déduction d'un escompte de 15 000 DA
- 6 Les dettes fournisseurs sont réglés après escompte obtenus de 10 000 DA
- 7 Les autres dettes sont payées dans les délais
- 8 Les frais de liquidation s'élèvent à 30 000 DA.

Remarques

Tous les règlements sont effectués par chèques

Bien que, en principe, les opérations soient soumises à la TVA, il n'en est pas tenu compte ici.

Proposition de solution.

1. Tableau récapitulatif de réalisation des actifs et passifs

Libellés	VB	Dep/Amor-Per	VNC		Valeur de réalisation	Ecart
Immobilisations						
Incorporelles	30 000	20 000	10 000		0	-10 000
Immobilisations Corporelles	1 000 000	600 000	400 000		450 000	50 000
Stocks	300 000	30 000	270 000		280 000	10 000
Créances- Clients douteux	200 000	100 000	100 000		120 000	20 000
Créances - Autres	400 000		400 000		385 000	-15 000
Disponibilité	30 000		30 000		30 000	0
	1 960 000	750 000	1 210 000		1 265 000	55 000
Fournisseurs	400 000		400 000		390 000	10 000
Autres dettes	160 000		160 000		160 000	
Frais de liquidation	30 000		30 000		30 000	
	590 000	0	590 000		580 000	10 000
					685 000	65 000

Ecritures de liquidation au 31-12-200 N

Compte	Intitulés	Débit	Crédit	Libellés
2801	Résultat de l'exercice	20 000,00		Annulation des frais d'établissement
673	Charges exceptionnelles sur opération de liquidation	10 000,00		
201	Frais de recherche-développement		30 000,00	
512	Banque	450 000,00		Encaissement de montant de la cession d'immobilisation
775	Produits de cession d'éléments d'Actif		450 000,00	
675	Valeurs comptables des éléments cédés	400 000,00		Sortie du patrimoine des immobilisations
28154	Amortissement des Installation et matériels	600 000,00		
2154	Installation et matériels de production		1 000 000,00	
512	Banque	280 000,00		Ventes de marchandises
707	Ventes de marchandises		280 000,00	
6037	Marchandises consommées	300 000,00		Sortie du stocks marchandises
307	Stocks de marchandises		300 000,00	
512	Banque	505 000,00		Encaissement des créances sur les clients
654	Pertes sur créances irrécouvrables	80 000,00		
673	Charges exceptionnelles sur opération de liquidation	15 000,00		
411	Clients		600 000,00	
401	Fournisseurs	400 000,00		Paielement des fournisseurs
773	Produits exceptionnels sur opération de liquidation		10 000,00	
512	Banque		390 000,00	
431	Sécurité sociale	160 000,00		Paielement dettes CNAS
512	Banque		160 000,00	
673	Charges exceptionnelles sur opération de liquidation	30 000,00		Paielement des frais de liquidation
512	Banque		30 000,00	
3907	Dépréciation des stocks de marchandises	30 000,00		Reprise sur dépréciation
491	Provision pour dépréciation des comptes clients	100 000,00		
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants		130 000,00	
		3 380 000,00	3 380 000,00	

2. Ecritures de détermination du résultat de liquidation au 31-12-200 N

Compte	Intitulés	Débit	Crédit	Libellés
707	Ventes de marchandises	280 000,00		Détermination du résultat de liquidation
773	Produits exceptionnels sur opération de liquidation	10 000,00		
775	Produits de cession d'éléments d'Actif	450 000,00		
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants	130 000,00		
123	Résultat de liquidation	85 000,00		
6037	Marchandises consommées		300 000,00	
654	Pertes sur créances irrécouvrables		80 000,00	
673	Charges exceptionnelles sur opération de liquidation		55 000,00	
675	Valeurs comptables des éléments cédés		400 000,00	
129	Résultat de l'exercice (Perte)		120 000,00	
		955 000,00	955 000,00	

Calcul des Disponibilités

Encaissement sur liquidation (compte 512)	655 000,00
Solde Initial	30 000,00
Total Disponibilités	685 000,00

Calcul Boni/Mali de liquidation

Total Disponibilités	685 000,00
Capital social	445 000,00
Boni de liquidation	240 000,00

3. Présentation du Bilan après liquidation

ACTIF	Montant Brut	Amort./Dépréc	Montant Net	PASSIFS	Montants
Actif Immobilisé	0	0	0	Capitaux propres	685 000
Immobilisations incorporelles				Capital social	445 000
Immobilisations corporelles				Réserves légales	25 000
Actif circulant	685 000	0	685 000	Réserves statutaires	200 000
Stocks				Réserves facultatives	200 000
Créances				Report à nouveau créateur N-1	-100 000
Disponibilités	685 000		685 000	Résultat exercice 200 N	-85 000
				Passifs Courants	0
				Emprunts et dettes assimilées	0
				Fournisseurs	0
				Autres dettes	0
TOTAL	685 000	0	685 000	TOTAL	685 000

4. Opération de partage

Compte	Intitulés	Débit	Crédit	Libellés
101	Capital social	445 000		Liquidation-Partage des capitaux propres
1061	Réserves légales	25 000		
1062	Réserves Statutaires	200 000		
1063	Réserves facultatives	200 000		
119	Report à nouveau (solde débiteur)		100 000	
123	Résultat de liquidation		85 000	
4567	Actionnaires/ capital à rembourser		685 000	
4567	Actionnaires/ capital à rembourser	685 000		Virements aux actionnaires
512	Banque		685 000	
		1 555 000,00	1 555 000,00	

Traitement fiscal des opérations de liquidation

La décision de la dissolution-liquidation conduit à la cessation des activités de la société, cette dernière est tenue d'établir la déclaration aux services des impôts concernés dans un délai de 10 jours de la cessation.

Pendant les opérations de la liquidation, la société continue à exister juridiquement et elle est soumise par conséquence à la fiscalité, néanmoins pour certaines opérations des règles spécifiques sont applicables.

La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) (article 50- 57 -58 CTCA)

La liquidation conduit à une cessation d'activité impliquant en matière de TVA, la nécessité de régulariser la taxe ayant grevé les achats d'immobilisations et des stocks et éventuellement le remboursement du crédit de la TVA (précompte).

La régularisation concerne exclusivement les biens immobilisables lorsqu'ils cessent de concourir à la réalisation d'opérations soumises à la taxe sur la valeur ajoutée ou exonérées. Le reversement de la taxe TVA est calculé en fonction du nombre d'annuités restant à courir, à la date de la liquidation sur une période de 05 ans à partir de la date d'acquisition (art 38 CTCA).

L'année d'acquisition et l'année de cession étant comptées pour une année entière.

L'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS) (article 195- 196 CIDTA)

Le résultat de la liquidation est imposable au même titre qu'un résultat ordinaire pendant la période allant de la dernière déclaration annuelle à la date de cessation d'activité, la société est tenue de déclarer la liasse fiscale au bureau gestionnaire des impôts concerné.

Dans le cas d'un excédent d'IBS, la société a droit au remboursement.

Exemple sur la TVA

La société en liquidation en date du 31/12/2020

Nature du bien	Date d'acquisition	Prix d'acquisition (Hors Taxes)	TVA déduite à l'acquisition	Régularisation à la cessation d'activité
Matériel et outillage	06/06/2015	150 000,00	28 500,00	Non
Matériels de Transport	28/07/2019	2 500 000,00	475 000,00	Oui
Equipement de production	02/02/2018	3 200 000,00	608 000,00	Oui

Nature du bien	Date d'acquisition	Durée de détention	Année restant à courir	Montant TVA à reverser
Matériel et outillage	06/06/2015	06 ans	0,00	0
Matériels de Transport	28/07/2019	02 ans	03 ans	285 000,00
Equipement de production	02/02/2018	03 ans	02 ans	243 200,00

Chapitre 5. SYNTHESE.

